

Le "permis piéton" pour des enfants prudents et responsabilisés**L'idée innovante**

Etre la première grande ville de France à faire passer aux enfants de 7/11 ans leur « Permis Piéton », ensemble de règles de précaution pour mieux assurer leur propre sécurité.

L'objectif recherché

Responsabiliser les enfants dans leurs comportements quotidiens de circulation piétonne pour diminuer le nombre d'accidents en ville.

Leur enseigner un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Alors que le nombre de tués sur la route a baissé, et, malgré les efforts des autorités, le nombre d'accidents touchant les piétons reste très élevé et le nombre de piétons tués a augmenté. Dans un grand nombre de cas, les piétons sont responsables de leur accident, en particulier les enfants qui, dans la rue, sont particulièrement vulnérables.

La Gendarmerie Nationale, la Sécurité Routière et Generali assurances se sont unis pour développer, au niveau national, le « Permis Piéton pour les enfants ». Nancy le met en œuvre.

Le contenu de la réalisation

Cette opération de prévention du risque piéton chez l'enfant est mise en œuvre par la Police Municipale. Les sessions de formation leur permettent de prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes et qu'ils doivent développer des réflexes de précaution spécifiques.

Au-delà des règles de circulation piétonne, par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, le « Permis Piéton pour les enfants » enseigne le sens de la responsabilité individuelle. C'est un outil pédagogique qui se présente sous forme d'un kit (mallette) mis à la disposition du policier municipal, avec des codes destinés aux enfants qui contiennent l'ensemble des règles de précaution et de mises en situation, 1 DVD, des fiches d'examen, un guide de l'enseignant,...

Les moyens humains et financiers

Deux policiers municipaux interviennent dans les écoles : une première fois pendant environ ¾ d'heure dans chaque classe, puis pour faire passer le permis aux enfants.

Les kits (1 par classe) sont fournis gratuitement par Generali assurances.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Dans les 37 écoles, entre décembre 2007 et juin 2008, 1500 enfants environ ont été sensibilisés. Le fait que la première et dernière séance soient dispensées par des policiers en uniforme est important.

Les policiers relèvent que les enfants sont très intéressés et attentifs aux conseils qui leur sont donnés. Le taux de réussite à l'examen est de 90 %.

Cette opération est complémentaire à d'autres opérations mises en œuvre pour la sécurité des enfants par la Ville de Nancy.

Contact :

Sylvie AUBEL, directrice de l'Enseignement

tél. : 03.83.85.31.86

courriel : saubel@mairie-nancy.fr